

**40<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**  
**Procès-verbal de la séance du mardi 6 novembre 2018 à 19h30**  
**Au Centre de culture et de sport à Courfaivre**

- Présidente** : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat et M. Gérard Ruch.
- M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 39 du 24 octobre 2018, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, le Secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

Chacun et chacune ayant pu prendre connaissance de l'ordre du jour, Mme Lucchina demande si quelqu'un souhaite une modification. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**1. Appel.**

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

Mme Nicole Lachat (PCSI) est excusée et remplacée par M. Luigi Viesti.  
M. Pascal Crétin, 1964 (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.  
M. Alain Girardin (HSA) est excusé et remplacé par M. Jean-Pierre Girard.  
M. Noël Pedreira (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

**2. Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018.**

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 est accepté, avec remerciements à son auteur.

**3. Communications.**

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a participé à la journée des aînés le samedi 27 octobre 2018 au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Une belle journée.

Mme Lucchina, accompagnée de M. Gérald Steiner, a participé à la journée des bureaux des Conseils de Ville et des Conseils généraux du Canton du Jura et du Jura bernois, le samedi 3 novembre 2018, aux Bois.

Mme la Présidente a reçu deux démissions à la commission de l'école primaire : Blaise Schüll, président et Jean-Marie Allimann. Elle renonce à la lecture des lettres de démission, par souci d'apaisement et conviction personnelle. En tant que présidente, Mme Lucchina déclare qu'elle a peu de marge de manœuvre, mais ce choix lui appartient. Elle souhaite que le dialogue soit rétabli au sein de la commission de l'école primaire. Mme Lucchina annonce que deux membres de la commission seront nommés lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2018.

Mme Yvonne Lucchina informe le Conseil général qu'une assemblée d'information sera ouverte après la séance du Conseil général concernant le point 5, crédit de Fr. 1'750'000,- nécessaire à la réfection des rues des Écoles et du Coinat à Glovelier.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat donne acte de la démission de Mme Nicole Eggenschwiler, de sa fonction de conseillère communale, au 31 décembre 2018. Ayant reçu la lettre de démission ce jour, il n'a pas de commentaire à apporter.

Suite à l'invalidation du vote à Moutier, M. le Maire annonce que le Conseil communal va apporter son soutien à la Ville de Moutier pour ce qu'elle va entreprendre.

M. le Maire communique que le budget 2019 demande encore des modifications. Les budgets 2019 seront présentés au Conseil général lors de la première séance du Conseil général en 2019.

Concernant la pose de caméras à l'école primaire, le dossier est mis en veilleuse. M. le Maire confirme qu'il n'y a pas d'images enregistrées, la caméra fonctionnait de 23h00 à 6h00.

Les amendements demandés dans la résolution concernant le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) ont été adoptés, par le canton.

Les nouveaux Mémo-Déchets sont prêts et vont être distribués avant la fin de l'année.

Concernant le manque de participation des membres de commission, les Règlements communaux offrent la possibilité d'engager des sanctions.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat informe que les travaux de viabilisation sous l'église à Soulce débuteront demain mercredi 7 novembre 2018.

Le rinçage des canalisations à Sceut a été effectué sous la surveillance du SCAV et il n'y a pas eu de problème.

M. le Maire communique que des scènes d'une série suisse allemande sont tournées à Undervelier.

M. le Maire annonce la sortie d'un ouvrage de Stéphane Stegmüller concernant les lieux-dits d'Undervelier.

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale communique que le règlement sur les sociétés locales va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les sociétés locales ont reçu le projet et sont invitées à mettre leurs remarques. Les présidents de groupe ont reçu le projet avec retour pour le 5 novembre 2018. Le Conseil communal va ensuite se positionner et présenter le règlement lors du prochain bureau du Conseil général le 22 novembre 2018. Elle souhaite un large débat avec le dernier mot qui appartiendra au Conseil communal.

#### 4. Questions orales

**M. Jean-Marie Allimann (PDC)** explique que le 19 octobre 2018, le Gouvernement jurassien a présenté sa réforme cantonale de l'imposition des entreprises, qui vise à taxer le bénéfice de 15 %, contre 20,5 % actuellement. Ainsi, les entreprises ordinaires débourseront moins, ce qui représentera un manque à gagner annuel de plus de Fr. 20'000'000,-. Par cette réforme, le canton espère dynamiser l'économie jurassienne. Toutefois, les incidences pour les communes seront importantes puisque le projet entraînera pour l'État, les communes et les paroisses, un manque à gagner allant de Fr. 30'000'000,- à Fr. 40'000'000,- entre 2020 et 2024. Pour atténuer ces pertes, différentes mesures de financement sont

envisagées : imposition des dividendes, suppressions de l'indexation du prix de revient, prélèvement d'une cotisation de 0,08 % sur les salaires des employeurs.

La Commune de Haute-Sorne est la deuxième Commune du canton du Jura. Je souhaite dès lors que l'exécutif nous renseigne sur les conséquences qu'une telle réforme pourrait avoir ou aura sur les finances de notre Commune. Doit-on s'attendre à une hausse de la quotité d'impôt, à une diminution des prestations communale et des charges; quelles sont les conséquences de cette réforme sur nos finances communales ?

**M. Etienne Dobler** répond que le projet était attendu. Il y aura un impact négatif sur les finances communales, étant donné que le taux d'imposition des entreprises sera baissé à 15 %. Une augmentation de la quotité d'impôt n'est pas d'actualité.

**M. Jean-Marie Allimann (PDC)** est satisfait de la réponse.

**Mme Céline Grellier (HSA)** communique que le groupe HSA aimerait savoir où en est le dossier de la nouvelle antenne de la Crèche de Courfaivre, vu la promesse à cette tribune de notre Maire, reprise dans la presse et de l'ensemble de notre exécutif sur le site communal. Vu le très court délai pour réaliser ce dossier, voici des questions pour lesquelles nous, élus et représentants de parents inquiets pour l'avenir de leur organisation familiale, souhaitons des réponses concrètes et précises. Plusieurs commissions cantonales doivent donner leur feu vert pour qu'un tel projet voit le jour, à ce jour, combien l'on déjà donné et combien doivent encore étudier le dossier ?

Côté obligation communale, il y a la partie locaux et l'ensemble du mobilier et des aménagements demandés pour avoir droit au subventionnement. Le Conseil communal est-il prêt à nous soumettre au vote encore en 2018 le message sur les crédits nécessaires ? En effet, le premier Conseil général 2019 sera à fin février 2019. Nous vous demandons comment des travaux pourront être réalisées en moins de cinq mois vu toutes les démarches administratives qu'il faut avant le premier coup de marteau ?

Vu le manque de temps à disposition, le Conseil communal a-t-il prévu plusieurs plans "B", afin d'assurer des places de garde pour les enfants actuellement gardés aux Barbouilles et les nouvelles demandes qui ne manqueront pas vu les nouveaux lotissements sur Courfaivre et Bassecourt ?

Dernière question : pourquoi alors que l'on dit partout que nos élus et employés communaux sont surchargés, le Conseil communal a-t-il choisi de créer un groupe de travail pour cette crèche, alors qu'il y a une commission de dicastère qui existe et qui peut travailler sur ce genre de dossier ? Le Conseil communal ne fait-il pas confiance aux personnes que nous avons élus pour les aider à mener les dossiers communaux ?

**Mme Nicole Eggenschwiler** répond que le Conseil communal a accepté d'entrer en matière et a écrit au Service l'action sociale pour l'ouverture d'une antenne à Courfaivre. Par réponse du 19 septembre 2018, le Service d'action sociale doit donner un préavis, mais la commission cantonale n'a pas encore statué. Il n'est pas prévu de message en décembre et le Conseil communal n'a pas étudié d'autres plans. Le groupe de travail communal se réunit demain 7 novembre 2018. C'est un gros dossier : il faut voir avec le bâtiment et un plan d'investissement.

**Mme Céline Grellier (HSA)** est partiellement satisfaite de la réponse.

**Mme Valérie Soltermann (HSA)** relève qu'au début de cette législature, le présent Conseil général a choisi de nommer une nouvelle commission d'école, composée de 7 nouveaux membres novices sur 8. Notre chef de groupe vous proposait de réélire les quatre membres de la commission d'école qui souhaitaient poursuivre leur activité au sein de cette commission et de nommer quatre nouveaux membres afin d'assurer la continuité des dossiers. La proposition a été refusée à une majorité évidente. La votation des conseillers généraux a abouti par une exclusion de nos représentants HSA de cette commission.

Notre groupe ne remettait pas en cause les qualités des personnes élues. Cependant, nous avons demandé au Conseil communal qu'il obtienne un avis de droit afin de s'assurer de la légitimité de ce vote. En effet, lors de l'établissement du ROAC, la philosophie était que chaque groupe soit représentant dans toutes les commissions. Après 4 mois, nous apprenons les démissions de deux de ces membres.

Ses questions sont les suivantes :

- Le Conseil communal peut-il nous donner la réponse à cet avis de droit ?
- Est-ce que la composition de cette commission est validée par les services juridiques ?
- Devrons-nous voter l'ensemble de cette commission d'école en décembre prochain ?

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que l'avis de droit n'a pas été demandé, personne n'a contesté ce vote. La commission d'école est parfaitement valable. Maintenant, nous devons déplorer deux démissions. La prochaine séance du Conseil général fera l'objet d'une votation de deux nouveaux membres.

**Mme Valérie Soltermann (HSA)** est non satisfaite de la réponse.

**M. Jimmy Wicki (PDC)** évoque la sécurité des piétons en bordure de la route cantonale entre Bassecourt et Glovelier, jusque chez Jec Import. Il demande si le Conseil communal entend prendre des mesures ?

**M. le maire** répond qu'il a déjà vu des gens qui longent la route cantonale. Ces usagers doivent se rendre visible la nuit. Le Conseil communal peut aviser le propriétaire et la police pour les rendre attentif à ce problème.

**M. Jimmy Wicki (PDC)** est satisfait de la réponse.

**M. Patrick Müller (HSA)** précise que lors de la séance d'information sur les moloks à Courfaivre, les futurs riverains des moloks ont appris que le Conseil communal projetait de déplacer l'éco-point actuel devant le Centre de culture et de sport. Or, le parking du CCSC n'arrive déjà pas à accueillir tous les véhicules des personnes assistant aux grandes et moyennes manifestations qui s'y déroulent. De plus, que dire du bel accueil que l'image d'une déchetterie donnera lorsque l'on vient pour vivre une manifestation culturelle ou sportive. Un projet similaire de mettre un centre de collecte de déchets à Glovelier, devant le centre sportif avait été aussi étudié et rapidement abandonné, car les citoyens avaient été informés et consultés.

Pour quelle raison, autre que la peur du refus, le Conseil communal ne procède-t-il pas ainsi ? Car il est clair que les sociétés locales qui ont donné beaucoup d'argent pour que ce Centre voit le jour et tous les citoyens qui s'y sont attachés maintenant ne seront pas d'accord avec un tel projet. Les habitants de Courfaivre réfléchissent, vivent et ressentent comme ceux de Glovelier. Pourquoi aucune information n'a été faite lors du dernier Conseil général ? Pourquoi la population de Courfaivre n'a-t-elle pas été consultée ?

L'actuel éco-point, tel que construit, avec ses palissages fermés et sa sécurité convient parfaitement aux citoyens.

Les questions sont les suivantes :

Pourquoi avoir mis à l'étude un tel projet ?

Est-ce lié à la problématique du manque de places de parc dans le secteur de la Place du 23 Juin pour l'ancien bureau communal ?

Selon vos études, combien coûterait-il de le déplacer et quelle plus-value pour notre commune et surtout les utilisateurs de cet éco-point ?

Comment expliquez-vous que la population et les sociétés n'aient pas eu à se positionner ou être consultées ?

M. Müller remercie le Conseil communal pour ses réponses et surtout au nom de la population de Courfaivre, il prie le Conseil communal de renoncer à ce projet.

**Mme Géraldine Beuchat** répond que le Conseil communal va utiliser la place du 23-Juin pour des places de parc. Pour l'Eco-point à côté du CCSC, le Conseil commune imagine une bonne cohabitation pour les heures d'ouverture avec les activités du CCSC.

**M. Patrick Muller (HSA)** est partiellement satisfait de la réponse.

**M. Vincent Voyame (PCSI)** explique qu'au milieu du village de Bassecourt coule la Sorne. Au centre dudit village, notre belle rivière, qui a aussi donné son nom à la commune fusionnée, est canalisée. Fini de prendre ses aises, maintenant elle doit filer droit entre deux énormes blocs de béton. Comme échelle à poisson on peut faire mieux. Bien entendu, le but principal est atteint, c'est-à-dire la protection contre les crues. Pour les initiés, cela doit être au minimum un Q3000. Mais au niveau esthétique, il y a des possibilités d'amélioration, en fait c'est carrément moche. De plus, ces derniers temps, de la mousse a pris ses quartiers sur les bords du canal et des arbustes poussent comme des champignons. Des bruits courent que si nous sollicitons la Patenschaft, nous obtiendrions à coup sûr l'argent nécessaire pour une revitalisation de ce tronçon tant ils auraient pitié de nous. La question n'est pas de savoir qui du Conseil communal prendra contact avec la Patenschaft, mais est-ce qu'il y a une réflexion ou un projet pour une revitalisation de la Sorne au centre de Bassecourt, afin d'allier la fonctionnalité avec la beauté.

**Mme Géraldine Beuchat** répond que pour Sorne-Birrol, Longues Royes et Tabeillon, les projets figurent au budget. Le Centre du village de Bassecourt n'est pas une priorité et est prévu pour la prochaine législature. Elle ajoute que la Commune n'a pas les ressources pour tout mener à bien.

**M. Vincent Voyame (PCSI)** est satisfait de la réponse.

**Mme Céline Grellier (HSA)** explique que lors des séances d'information – et non de consultation – organisées dans chaque village, les quelque riverains invités ont pris connaissance des futurs lieux d'implantation des moloks. Information donnée début octobre dans une certaine urgence... vu que le dépôt public doit être effectué avant la fin de l'année, faute de quoi, le SEOD ne participera plus au financement des travaux d'aménagement, qui reviendraient alors totalement à la charge de notre Commune. Aucune possibilité de discuter des endroits où ces moloks seront implantés... Au bout de plus de quatre ans d'étude, la Commune nous propose d'utiliser que de petits bouts de terrain, par-ci, par-là car elle en est propriétaire. Les réactions ont été nombreuses et cela dans tous les villages pendant et après les séances. Contrairement à ce que la rumeur propagée par certains élus, les personnes ne se sont pas plaintes parce qu'ils ne voulaient pas de moloks à côté de chez eux, ils ont des arguments légitimes :

- Cela va provoquer une diminution des endroits de stationnement déjà insuffisants.
- Les questions liées à la sécurité ont simplement été reléguées au second plan. Peu importe donc, que les moloks se trouvent aux abords directs de la route cantonale, dans les carrefours dangereux, sur le chemin des écoliers, etc.
- Le nombre et la capacité de stockage de ces moloks sont inférieurs à la population des zones entourant les points de collecte retenus, surtout avec la venue des nouveaux quartiers.
- Étonnement, encore, on apprend que le hameau de Sceut n'aura pas de moloks.

Le Conseil communal devant les nombreuses remarques pertinentes faites, s'est-il approché du SEOD ou peut-il le faire, afin de lui demander un moratoire d'un an, pour laisser le temps d'étudier de nouvelles pistes pour le bien de nos villages, car ces moloks seront implantés ou de nombreuses années.

En effet, le Conseil communal a de bons arguments pour le lui demander : nous avons dû mettre en place une nouvelle commune après fusion et malheureusement deux précédents porteurs du projet ont été gravement atteints dans leur santé. Il est donc difficile pour une nouvelle élue de reprendre un tel dossier dans un délai si court : nul n'est tenu à l'impossible.

**Mme Géraldine Beuchat** répond que les riverains (200 personnes) ont été invités à des séances d'information. Elle relève que très peu de monde ont participé à ces séances d'information. Par exemple deux personnes pour Undervelier et Soulce. Pour l'emplacement des molocks, des critères de sécurité et de mobilité ont été retenus. A Sceut la population est insuffisante pour installer des molocks.

**Mme Céline Grellier** est partiellement satisfaite de la réponse.

**5. Prendre connaissance et préavisier le crédit de Fr. 1'750'000,- nécessaire à la réfection des rues des Écoles et du Coinat à Glovelier (Message n° 120 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.



M. Frédéric Juillerat présente le dossier. Ensuite, MM. Chevillat et Choffat, du bureau SD Ingénierie SA donne des explications à l'aide d'un power-point. Les rues des Écoles et du Coinat à Glovelier sont situées à l'ouest du village, au cœur d'un quartier principalement résidentiel. De nombreux déficits d'infrastructures sont observés et nécessitent une réfection :

- La chaussée est dans un état constructif fortement vieillissant et très fortement taconnée. Le coffre en place montre également des signes de fatigue.
- L'éclairage public ne répond plus aux normes en vigueur. Outre l'alimentation qui est aérienne, d'importantes zones sombres sont observées. Sa réfection entre dans le cadre de la politique énergétique de la commune.
- Le réseau des eaux usées a de nombreux défauts déjà répertoriés dans le PGEE : capacités hydrauliques insuffisantes; états constructifs insuffisants; chambres enterrées; étanchéité déficiente des collecteurs; etc.
- Le réseau d'eau potable est également inadapté. La conduite principale est âgée de plus de 60 ans et son diamètre est insuffisant pour garantir une défense incendie qui respecte les prescriptions de l'ECA Jura.
- L'aménagement existant comprend de nombreux points faibles en terme de sécurité, comme le révèle le rapport d'inspection de la sécurité routière (RSI) établi en septembre 2017. Cette situation est d'autant plus précaire que les écoles enfantines et primaires sont situées au centre du périmètre de projet.

La chaussée est réfectionnée sur près de 4'400 m<sup>2</sup>, trottoirs compris. Le coffre et l'enrobé bitumineux sont remplacés.

15 nouveaux candélabres sont installés. Les luminaires sont de type LED, système "dimming" (diminution de l'intensité lumineuse à certaines heures). Les mâts sont en acier zingué, et leur hauteur est de 6 mètres hors sol. L'alimentation électrique de l'éclairage public sera entièrement enterrée, soit environ 800 mètres de conduites électriques.

La rue des Écoles sera aménagée en sens unique (sens de circulation : est – ouest) entre le carrefour de l'école et la place de jeux à proximité de la route de Sceut. Le trottoir existant à l'ouest de la rue des Écoles sera prolongé jusqu'à l'école (sur environ 110 mètres). Un trottoir traversant sera aménagé à l'extrémité ouest de la rue (donnant sur la route de Sceut). Une bande piétonne sera aménagée à l'est de la rue des Écoles pour sécuriser l'accès des écoliers.

Les coûts des travaux sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieurs. Les coûts ont été estimés à environ Fr. 1'750'000,-. Le crédit communal peut être voté sur cette base.

Selon les corps de métiers, les coûts sont répartis comme suit :

- Génie civil	Fr.	1'235'000,-
- Sanitaire	Fr.	125'000,-
- Éclairage	Fr.	56'000,-
- Autres coûts	Fr.	163'000,-
- Réserve et arrondi	Fr.	<u>171'000,-</u>

Somme : Fr. 1'750'000,-

La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 1'750'000,-.

Il sera demandé au corps électoral de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

Pour la réfection des conduites d'eau potable, une demande de subvention sera adressée à l'ECA Jura. Le montant attendu est d'environ Fr. 37'000,-.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Soltermann (HSA) relève que des deux bus scolaires arrivent à l'école.

M. Frédéric Juillerat répond qu'il est prévu deux places de parc pour les bus.

M. Arnaud Viatte (PDC) indique que le PDC soutient le projet et il félicite le Conseil communal pour son travail.

Passé au vote, le Conseil général préavise favorablement le crédit de Fr. 1'750'000,- nécessaire à la réfection des rues des Écoles et du Coinat à Glovelier, à l'unanimité.

**6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 255'000,- nécessaire aux mesures PGEE 2018 à Glovelier (Message n° 122 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin présente le projet. Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de Glovelier date de 2012. Il comprend une analyse complète du réseau d'assainissement (eaux usées, eaux mixtes et eaux claires). Le plan d'action et de renouvellement a défini 50 actions à entreprendre sur le réseau pour le mettre en conformité et améliorer son fonctionnement. Les actions sont réparties en 4 catégories de priorité :

- Urgente, à réaliser dans les 2 ans,
- Court terme, 2 à 5 ans,
- Moyen terme, 5 à 15 as,
- Long terme, plus de 15 ans.

La Commune de Haute-Sorne a entrepris de régler 11 actions de la localité de Glovelier en 2018, afin de rattraper le retard pris dans l'application de ces mesures. Les mesures retenues sont classées comme urgentes (4 mesures), court terme (6) et moyen terme (1). Au terme de la réalisation des 11 mesures présentées ci-après (et des autres projets communaux en cours), l'ensemble des actions urgentes et court terme de Glovelier seront réglées.

Actuellement, les mesures PGEE sont réalisées à Glovelier, mais par la suite, il est prévu de prendre des mesures PGEE dans les autres villages.

Sous réserve de l'obtention du crédit de construction, via le Conseil général, les travaux pourront débuter en fin d'année, en fonction des conditions météorologiques et dureront environ 2 à 3 mois. Le crédit porte sur un montant de Fr. 255'000,-. Le Conseil général est appelé à donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet. Aucune demande de subvention ne pourra être formulée pour ces travaux.

Le Conseil communal préavis favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'accepter ce crédit de Fr. 255'000,- TTC.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Grellier (HSA) demande pourquoi nous n'obtiendrons aucune subvention ?

M. Pascal Crétin répond qu'il s'agit de mesures de corrections et d'améliorations et ne peuvent pas être subventionnées.

Passé au vote, le crédit de Fr. 255'000,- nécessaire aux mesures PGEE 2018 à Glovelier est accepté à l'unanimité.

**7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 475'000,- nécessaire aux études liées à la révision du Plan d'aménagement local de la Commune (Message n° 123 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch présente le projet et relève le caractère obligatoire pour les Communes procéder à la révision du Plan d'aménagement local (PAL), Le Plan d'aménagement local se traduit principalement par le plan de zones et le règlement communal sur les constructions. Mais il regroupe également d'autres documents contraignants tels que le plan des degrés de sensibilité au bruit ou le plan des dangers naturels, ainsi que d'autres documents stratégiques (plans directeurs communaux, études de base, etc...).

La Commune de Haute-Sorne, soucieuse d'un développement harmonieux de ses villages et confrontée à une constante et importante demande de terrains à bâtir, doit procéder à la révision de son plan d'aménagement local. En effet, la commune a hérité, lors de sa fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de cinq plans d'anciennetés et de philosophies différentes. Il est donc nécessaire de disposer d'un seul plan d'aménagement local unifié pour l'ensemble de la commune.

Le Plan d'aménagement local sert à assurer la cohérence entre l'aménagement communal et les contraintes communales, cantonales et fédérales. Sa révision s'inscrit également dans le contexte de la révision du plan directeur cantonal amorcé à l'issue de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) votée par le peuple en 2013.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de réviser les documents liés à l'aménagement du territoire pour permettre de répondre sereinement au développement de la commune pour les prochaines années.

Conformément aux directives cantonales, un rapport d'opportunité pour la commune de Haute-Sorne a été établi afin de pouvoir cadrer le mandat de la révision du Plan d'aménagement. Dans sa lettre du 14 juin 2018, le Service du développement territorial par sa section de l'aménagement du territoire en a validé le contenu.

La demande de crédit porte sur le montant total de Fr. 475'000,-. Il est demandé de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet, ainsi que nommer une commission spéciale par Conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Voyame (PCSI) relève l'importance des lignes directrices. Les développements vont de pair (places de parcs, crèches, etc) aussi avec la qualité.

Mme Valérie Soltermann (HSA) demande les compétences qu'il faut pour faire partie de la commission spéciale. Elle demande s'il existe un cahier des charges précis ?

M. Gérard Ruch souhaite réunir des personnes motivées et qui ont certaines connaissances (urbanisme, environnement, etc), à voir aussi avec les bureaux d'ingénieurs.

Passé au vote, le crédit de Fr. 475'000,- pour les études liées à la révision du Plan d'aménagement local de la commune est accepté par 31 voix, sans avis contraire. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet, ainsi que nommer une commission spéciale par le Conseil communal.

**8. Répondre à la question écrite n° 38, déposée par le groupe PDC le 26 juin 2018, intitulée : "Centre culturel et sportif de Courfaivre : qu'en est-il des responsabilités et qui va finalement payer ?".**

M. Gérald Steiner (PDC) est satisfait de la réponse.

**9. Répondre à la question écrite n° 39, déposée par le groupe HSA le 18 septembre 2018, intitulée : "Pollution Tabeillon".**



Mme Valérie Soltermann (HSA) est partiellement satisfaite.

**10. Nomination de cinq membres de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.**

Mme Yvonne Lucchina communique que les groupes politiques se sont concertés et proposent quatre personnes. Il s'agit de MM. Jean-Claude Prince de Courfaivre, Claude Crevoisier de Courfaivre, Richard Hulmann de Bassecourt et Eric Zuber de Bassecourt. Une cinquième personne est à désigner.

Ces quatre personnes sont nommés membres de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre par applaudissements. Vu le caractère urgent des travaux de recherches à effectuer, la commission se réunira au plus vite.

**11. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Ecole, formation et affaires sociales.**

M. Jean-Marie Allimann (PDC) propose M. Arnaud Viatte de Sceut. M. Arnaud Viatte est nommé membre de la commission de dicastère École, formation et affaires sociales par applaudissements.

**12. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. José Ferreira Campos et son épouse Mme Maria del Carmen Martinez Lema.**

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande de naturalisation. M. José Ferreira Campos est né le 11 décembre 1944 en Espagne. Il est domicilié à Bassecourt et au bénéfice du permis d'établissement C. Son épouse Mme Maria del Carmen Martinez Lema est née le 13 mai 1951 en Espagne, elle est aussi au bénéfice du permis C.

Motifs de la demande : pour Monsieur, la Suisse lui plaît, il y a beaucoup de respect en Suisse et il s'y sent très bien. Quand il part en vacances en Espagne, il a toujours hâte de retourner en Suisse où il a tous ses amis. Sa famille et ses enfants vivent en Suisse. Pour Madame, ses enfants et petits-enfants vivent en Suisse. Elle aime parler avec les gens ici, elle se sent chez elle. Elle se sent plus étrangère en Espagne. Cela fait 40 ans qu'elle vit en Suisse et plus les années passent, plus elle se plaît. Elle aimerait rester en Suisse.

L'audition s'est déroulée le 2 octobre 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. José Ferreira Campos et son épouse Mme Maria del Carmen Martinez Lema obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à M. Michael Rössler.

---

Mme Yvonne Lucchina donne connaissance du dépôt :

- d'un postulat déposé par le groupe PDC intitulé : "Fluidité et sécurité du trafic routier et accès à l'Espace industriel et aux quartiers nord de Bassecourt",
- d'une motion déposée par le groupe PS-Verts, intitulée : "Jardins communautaires".

et des questions écrites suivantes :

- groupe PS-Verts intitulée : "Stand de tir de Soulce : installation de récupérateur de balles",
- groupe PS-Verts intitulée : "Stand de tir de Soulce : au-delà de 2020",
- groupe PCSI intitulée : "Réflexion pour un approvisionnement en eau potable durable",
- groupe HSA intitulée : "Transport urbain à Bassecourt"

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 21h33.

Bassecourt, le 6 novembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire



Yvonne Lucchina



Gérald Kraft